

Affaire n°2017 - 093

POLITIQUE MUNICIPALE D'ANIMATION GLOBALE

La Commune de Bras-Panon a investi dans des structures de proximité dans les différents quartiers de Bras-Panon et notamment des équipements à vocation d'animation de quartier.

La dynamique des quartiers évolue, les habitants se mobilisent et les associations renforcent leur action de proximité.

Aussi, la Commune de Bras-Panon décide de se doter d'une Politique d'Animation Globale qui précise un cadre d'intervention harmonieux dans ses quartiers et dont les objectifs sont les suivants :

- Valoriser et optimiser le patrimoine municipal investi dans les quartiers de la ville ;
- Apporter un cadre référentiel et harmoniser les pratiques de gestion et d'animation dans les quartiers ;
- Développer la socialisation au sein des quartiers ;
- Créer du lien social entre les quartiers de la ville en partenariat avec la municipalité ;
- Donner du sens aux projets des habitants, encourager et promouvoir les initiatives très locales ;
- Promouvoir le vivre ensemble, le vivre différemment et l'intergénérationnel ;
- Développer la prévention sous toutes ses formes.

La Politique d'Animation Globale de la Commune de Bras-Panon s'appuie sur les valeurs républicaines de démocratie de proximité et de laïcité. Elle favorise l'écoute des habitants, leur expression et leur participation au développement de leur quartier et aussi de leur ville.

Dans ce cadre, les projets d'animation globale peuvent être portés soit par un service municipal, soit par une association de quartier. La définition des projets de quartier se décide selon une concertation triangulaire composée d'habitants, de professionnels et d'élus municipaux. La notion de projet est primordiale pour définir le fonctionnement de chaque équipement.

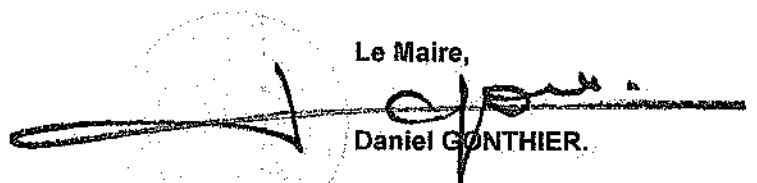
Les objectifs du fonctionnement des maisons de quartier de Bras-Panon sont définis sous 3 axes :

| Axe 1 | Axe 2 | Axe 3 |
|---|--|--|
| Accueillir, écouter tous les habitants du quartier dans un espace convivial | Développer et soutenir les initiatives des habitants du quartier | Générer de la cohésion sociale et de la mobilité |

Les activités qui en découlent sont des tremplins pour atteindre les objectifs. Les équipements de proximité de Bras-Panon destinés à l'animation globale sont : local de Rivière des Roches, local du CASEC Local de Paniandy local de Bellevue, local ex MJC, Soubik, local Les Avocats, local de Refuge/Libéria, aire couverte de Vincendo.

Le service des Sports, Culture, Animation, Associations est chargé de présenter notre Politique d'Animation Globale aux porteurs de projets et de définir avec eux leurs engagements réciproques.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la définition de la Politique d'Animation Globale de la Ville de Bras-Panon.

Le Maire,

 Daniel GONTHIER.



Projet

Politique d'animation globale de la Commune de Bras-Panon

« Valoriser la participation des habitants et la démocratie locale »

Ville de Bras-Panon

Service des sports, animation, culture, associations

Novembre 2017

Table des matières

| | |
|---|----|
| Préambule..... | 2 |
| Orientations « animation globale »..... | 3 |
| L'animation globale à Bras-Panon..... | 3 |
| Le parcours de l'habitant..... | 3 |
| Equipements centraux et équipements de proximité..... | 4 |
| La fonction d'une Maison de Quartier..... | 5 |
| A – Les objectifs d'une Maison de quartier..... | 5 |
| B – Préalable au démarrage de l'activité : la concertation, la participation des habitants..... | 6 |
| C – Eléments pour la gestion d'une Maison de Quartier..... | 6 |
| LES ANNEXES..... | 11 |



Préambule

La Commune de Bras-Panon a investi en structures de proximité dans les quartiers de Bras-Panon. Par la définition de sa politique d'animation globale, Bras-Panon précise ses objectifs et ses moyens pour le fonctionnement de son service municipal d'animation. La commune entend ainsi :

- Développer la participation des habitants et la démocratie locale.
- Donner du sens et harmoniser les projets des quartiers
- Soutenir et prendre en compte les initiatives très locales
- Créer du lien social et des solidarités dans les quartiers
- Accompagner l'habitant dans sa démarche de socialisation
- Promouvoir le vivre ensemble et l'intergénérationnel
- Mieux gérer les équipements municipaux de proximité.

Orientations « animation globale »

L'animation globale à Bras-Panon

L'animation globale, d'une manière générale, se définit comme une intervention volontariste d'une municipalité par des activités socioculturelles, pluridisciplinaires, pour tous les habitants et acteurs économiques d'un quartier, avec leur participation et celle de professionnels et d'élus d'une municipalité. L'animation globale est à la fois un tremplin pour l'habitant et un outil de développement du quartier en lien avec la centralité de la ville.

L'animation globale contribue à la **qualité du vivre ensemble**, à la cohésion sociale de la cité à partir des quartiers. Elle vise l'émancipation de l'individu, le renforcement de la citoyenneté active et la consolidation du lien social entre les habitants, les générations et les territoires. La politique d'animation socioculturelle (sociale et culturelle) s'appuie sur les **valeurs républicaines de démocratie**, de liberté et le respect des **règles de la laïcité**. Elle s'inspire des fondements de l'éducation populaire. Dans ce cadre, les Maisons de quartiers de Bras-Panon ont pour missions :

- d'activer des dynamiques associatives et individuelles dans les quartiers
- d'encourager la collaboration entre les habitants et les associations afin de favoriser des projets communs
 - de développer une dimension d'éducation sportive, artistique et culturelle et des actions d'insertion portées par des acteurs associatifs ou autres, pour favoriser les échanges entre habitants de la ville.
 - d'œuvrer dans un esprit de complémentarité avec les différentes offres et acteurs à l'échelle du quartier et de la Ville.

L'animation globale a vocation à prendre en compte tout type de public d'un quartier et à développer des activités très diverses afin de sortir l'habitant de son isolement.

Le parcours de l'habitant

De l'enfant au *gramoun*, chaque habitant peut trouver sa place dans son quartier. Les habitants qui en ont besoin sont accompagnés dans une démarche à 3 dimensions :

1) De la famille au quartier

Le Quartier est le lieu privilégié de rencontre des habitants. Bien souvent il est doté d'un équipement de proximité à vocation de développement local qui permet d'accueillir tous ses habitants. C'est leur 2^{ème} Maison, celle de la construction des solidarités entre voisins, parfois de découverte. On y fabrique du lien social, on y apprend des valeurs. L'habitant y est accompagné pour passer de ses rêves à la réalité. Du plus jeune au *gramoun*, un processus de socialisation¹ nouveau, au-delà de sa propre famille se met œuvre. L'habitant est guidé dans ses prises d'initiatives, dans ses choix. Il apprend à s'exprimer, à prendre des responsabilités, à s'ouvrir vers d'autres horizons. Il est accompagné pour vivre des moments festifs, de solidarité, de vivre ensemble au plus proche de son lieu de vie.

Dans un quartier, l'équipement de proximité est également le théâtre d'enjeux, de connivences, de règlements de conflits, de prises de pouvoir, d'excès d'humeur... Ces étapes font également partie du processus de construction de l'individu et d'évolution des groupes sociaux vers la socialisation, vers la

citoyenneté. L'activité d'un équipement de proximité permet le débat et offre les outils de régulation indispensables à la maîtrise de la vie en collectivité et au positionnement personnel.

2) Du quartier à la ville

L'activité de nos équipements de proximité permet la découverte des activités centrales de la ville. L'accès aux clubs de sport, à la culture, aux loisirs, à la lecture, à la découverte de la nature, à de nombreux domaines plus pointus... toutes ces pratiques sont favorisées par des activités d'animation locale. L'animation globale **donne le goût** à ces pratiques très diverses et conduit l'habitant vers la centralité de sa ville, la pratique d'activités spécifiques, vers la découverte du fonctionnement de sa cité. L'accent est mis pour inciter l'habitant à une fréquentation régulière des équipements centraux de la ville : piscine, médiathèque, stade... ce qui constitue la 2^{ème} étape du parcours de l'habitant dans la cité. La mobilité intra-muros est un objectif de l'animation globale. L'activité d'un équipement de proximité permet de prendre de l'assurance, de s'épanouir, de se positionner, de décider de partir, de rester...

Exemples d'actions : participation aux festivités du 20 décembre, au défilé de la Foire Agricole, aux rencontres créatives, ...

3) De la ville à d'autres horizons

L'animation globale au sein d'un équipement de proximité propose également de découvrir, au-delà de son territoire communal, d'autres lieux, d'autres habitants, d'autres cultures. Grâce à l'apprentissage de montage et de mise en œuvre de micro-projets. Grâce à l'apprentissage des règles de la vie associative les habitants ont l'opportunité de gagner en autonomie pour la réalisation de leurs projets collectifs et individuels. Les Maisons de Quartiers sont les lieux d'apprentissage des règles de vie en collectivité dans des conditions les plus diverses.

Ainsi les valeurs de tolérance, de respect, d'ouverture d'esprit sont le résultat des activités d'éducation populaire au sein de nos Maisons de Quartiers. Les conflits peuvent se transformer en terrain de construction des solidarités et de bienveillance.

Équipements centraux et équipements de proximité

Un équipement dit « central » présente un rayonnement communal voire régional. Il a une vocation souvent thématique ciblée et son utilité est quasi unique dans la cité. La piscine, la médiathèque, le gymnase, le vélodrome, le théâtre, le cinéma... d'une ville s'adresse à toute la population communale et parfois même des environs. D'une manière générale, les équipements centraux sont fréquentés par un public averti qui a l'habitude de sortir de son quartier pour pratiquer une discipline sportive ou culturelle. Un équipement central peut être situé géographiquement en périphérie d'une ville ou même dans un quartier qui en tirera profit financièrement, touristiquement, culturellement, sportivement, économiquement...

Un équipement dit « de proximité » a un rayonnement territorial plus restreint à un quartier d'une ville. Il a une vocation plus axée sur le développement local et l'éducation populaire : rôle socioculturel, socio-éducatif, insertion sociale... C'est le lieu le plus proche de l'habitant qui se sent isolé, qui ne fréquente pas facilement les activités sportives et culturelles, voire qui a un souci d'insertion d'une manière générale. Bien souvent, on ne fréquente pas des établissements spécialisés (équipements centraux) par manque d'habitude familiale ou par manque de moyens financiers. Les équipements de proximité sont généralement nommés : CASE (Centre d'animation Socio Educatif), Maison de quartier, Centre Social, Maison pour tous... Leur nom peut aussi être plus personnalisé : Kaz domoun, Nout Kaz...

Equipements mixtes. Certains équipements peuvent présenter la double vocation. Par exemple, un théâtre dans un quartier peut présenter une vocation spécifique mais aussi un rôle fédérateur de proximité pour les habitants proches.

L'essentiel pour une commune est de définir le projet de chaque équipement avec ses objectifs, ses activités, son public, ses conditions diverses et surtout ses tarifs appliqués. La double vocation de l'établissement doit être clairement comprise de tous, et en principe réfléchi et construite avec la participation des habitants, les services municipaux et les élus. Les centres sociaux peuvent avoir cette caractéristique de double vocation.

Le socle reste le **PROJET** posé sur un équipement par la municipalité. Ce n'est pas l'équipement qui détermine le projet. C'est le projet qui détermine l'utilisation de l'équipement. Ainsi la municipalité peut changer la destination et l'utilisation d'un équipement municipal.

La fonction d'une Maison de Quartier

A – Les objectifs d'une Maison de Quartier

Une Maison de Quartier s'inscrit au cœur de l'animation de la vie sociale et culturelle de son quartier d'implantation. Elle permet la rencontre entre les habitants, les acteurs économiques, les professionnels et les élus. Les Maisons de quartiers ne proposent pas une seule activité, mais plutôt la découverte d'un éventail d'activités au plus proche des familles d'un quartier.

Ouvert à tous les publics, ce lieu de rencontres est particulièrement destiné à favoriser et à développer la **participation et l'implication des habitants** dans la vie locale et l'animation et dans la définition du projet du quartier :

| | Axe 1 Ecouter, accueillir, informer, orienter, gérer l'équipement | Axe 2 Développer et soutenir les initiatives des habitants du quartier | Axe 3 Générer de la cohésion sociale et de la mobilité |
|---------------------------------------|--|--|---|
| Objectifs – Maison de quartier | Accueillir, écouter tous les habitants du quartier dans un espace convivial | Augmenter la prise de responsabilité des usagers, encourager une pépinière de projets et de pratiques éducatives | Favoriser l'inclusion sociale et la socialisation des personnes |
| | Orienter, accompagner l'habitant en difficulté dans son parcours et plus particulièrement les familles fragilisées | Prendre en compte les initiatives associatives et informelles, encourager les innovations | Créer du lien social, de la solidarité, de la citoyenneté, des espaces d'échanges intergénérationnels |
| | Proposer des permanences de services publics, gérer les plannings et l'équipement | Transformer les rêves en réalité, définir les objectifs et les moyens | Offrir les outils nécessaires à une meilleure mobilité |
| | Soutenir la vie associative et la gestion de projets | Donner le goût aux pratiques sportives, culturelles, artistiques | Dynamiser un projet de quartier au service des habitants |
| | Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels, les élus et les acteurs locaux (associations, commerces, lycée, collège, partenaires...). | | |

B – Préalable au démarrage de l'activité : la concertation, la participation des habitants

Les activités d'une Maison de quartier sont généralement **des prétextes** à la cohésion sociale, à l'insertion, à la solidarité, à la mobilité...

Les habitants sont écoutés par un professionnel du développement local. Les « dires » des habitants sont retranscrits et synthétisés, classés et catégorisés. Chaque parole de l'habitant compte car elle est le reflet de sa réalité. Chaque souhait des habitants doit être transformé en projet éducatif, collectif et citoyen par l'écoute active.

Dans tous les quartiers, des leaders peuvent rapidement émerger lors de ces entretiens. Il est opportun et important de leur confier des responsabilités et de les accompagner dans leur mission.

Avec l'appui d'un agent de développement, la population peut définir un projet de quartier et s'appuyer à la fois sur le réseau associatif existant et à la fois sur des habitants en diffus. Ce projet de quartier peut être très simple pour s'étoffer et s'ajuster au fil du temps.

Un projet d'une Maison de Quartier est le reflet du projet d'un quartier. Il est important de ne pas se précipiter à « faire » de l'animation. Il n'est pas urgent de présenter un planning d'activités.

Le principe de « démocratie locale » respecte la concertation entre :

- Les habitants
- Les professionnels
- Les élus locaux.

C'est la raison pour laquelle, il est préférable que les habitants prennent leur part d'initiatives dans le choix de leurs activités. La valeur du dialogue est primordiale et toutes les rencontres préalables à l'activité sont éducatives. Si un groupe d'habitants discutent pendant 2 ans pour mettre en place une activité, le lien social qu'ils auront généré pendant ces discussions sera plus important que l'activité à mettre en place.

D'autre part, le résultat des débats entre eux permettra de faire émerger des activités plus adéquates à leurs besoins, de tirer les conclusions d'éventuels échecs et d'ajuster l'activité si besoin.

C'est ainsi qu'il vaut mieux écarter dans un premier temps, toute activité décidée et/ou nécessitant des achats trop onéreux.

Ce temps de construction de projets, sous l'égide de la municipalité est une base solide :

La construction d'alliances, d'associations, de projets, de recherche de financements, de collecte de cotisations, de recherche d'adhérents... sont le fondement même de l'éducation populaire. Ces temps de partage ne doivent pas être réduits par une rapide et facile manne financière.

Un planning doit être tenu pour l'occupation de la Maison de Quartier, il doit être affiché à l'extérieur afin d'être visible à tout moment.

C – Éléments pour la gestion d'une Maison de Quartier

Responsabilité

La gestion d'une Maison de quartier s'articule sous la responsabilité de la Mairie (dans un premier temps et jusqu'à l'autonomie de gestion d'une association d'animation globale).

Les mineurs sont accueillis uniquement sous la responsabilité de leurs parents ou d'une association. Une montée en charge de la prise de responsabilité des habitants est surveillée et mesurée au fil des mois et des années par divers moyens :

- Critères négatifs : nombre de vols, d'effraction, d'incivilités, de non-respect des plannings, de la persistance de certains conflits...
- Critères positifs : taux de fréquentation, nombre d'associations partenaires, mixité du public, amplitude horaire hebdomadaire et mensuelle...

Des conventions doivent être rédigées et signées par le maire ou son représentant et les occupants des lieux, les groupes informels (notamment les jeunes et familles) doivent pouvoir occuper les lieux dans des conditions clairement définies. Il est important de mentionner la remise de clés à des tiers et d'en communiquer la liste à la Mairie.

Réglementation

Le bâtiment doit recevoir l'autorisation d'accueillir du public. Un règlement intérieur doit être rédigé (de préférence avec les habitants même si cela prend du temps), ce règlement doit être approuvé par le conseil municipal.

Les occupants à titre associatif doivent, à minima, fournir leur attestation d'assurance. La mairie assure l'accueil du public d'une manière générale, des groupes informels et de ses propres activités.

Personnel mis à disposition

La mairie met à disposition un personnel de type agent de développement ou chef de projet de quartier formé et compétent à temps partiel. Cette personne référente doit avoir l'autorité naturelle et légitime pour animer et réguler l'activité. En principe, les habitants s'organisent entre eux pour la mise en œuvre de leurs activités. Certaines activités peuvent être encadrées par un ou plusieurs animateurs BAFA avec expérience et/ou compétence à créer du lien social.

Rôle des élus

La présence des élus de la municipalité est organisée de façon régulière par le biais de permanence pour recueillir les doléances des administrés du quartier et faire le lien avec la centralité municipale et les partenaires.

Les élus peuvent également faire partie des comités de quartier, des groupes de paroles, des débats, au même titre que le professionnel et que l'habitant dans l'activité de la Maison de Quartier. Lors de ces rencontres, il est recommandé que l'élu n'use pas forcément de son pouvoir de décision, c'est pour lui l'occasion d'écouter, de comprendre et d'apporter une contribution à la construction des projets des habitants.

Les maîtres mots : écouter, ne pas faire de promesses, ne pas s'imposer, ne pas penser ni faire à la place de l'habitant, faire avec, accompagner => toujours laisser une bonne image.

Moyens matériels et entretien

Le fonctionnement de l'activité de la Maison de quartier nécessite le moins de matériel possible. Quelques tables démontables et des chaises simples devraient suffire. Les habitants doivent construire leurs projets et les motiver. Il est préférable que le petit matériel appartienne aux associations ou aux habitants qui l'emportent à chaque activité. Un placard peut être prévu à des fins de stockage pour du matériel commun.

Néanmoins, certains matériels facilitent rapidement la fréquentation de la Maison de Quartier : table de ping-pong, balançoires, jeux de société...

De nombreux aménagements peuvent se réaliser avec et par l'habitant, la mairie pouvant mettre du matériel à disposition : espace repas partagé, toboggan, espace jardins partagés...

L'entretien et la maintenance au quotidien d'une Maison de Quartier peuvent être assumés par la municipalité, l'idéal serait que cet entretien et cette maintenance du bâtiment fassent partie intégrante du projet de l'équipement du quartier et soit géré en autonomie.

Le projet d'animation globale

Le projet d'animation globale se construit en général, à la fois à partir d'un ensemble de fiches actions, et à la fois à partir d'un projet global reflétant l'histoire et la réalité du quartier.

Il est rare qu'un projet de quartier se stabilise dans le temps et c'est normal. Les changements d'idées, de priorité, de personnes référents, d'activités... suivent normalement une **évolution sans fin**. Le développement local est un travail continu d'adaptation, de remise en question, de mise en mouvement des acteurs, du tissu associatif, de la vie sociale, économique et politique. C'est ainsi qu'il est intéressant de mesurer cette évolution par divers moyens : constat, diagnostic de départ, tableau de bord, suivi du fil d'actualité par des photos, films, articles de presse, plantation d'arbres... ces divers moyens permettent aux habitants de construire leur histoire et d'organiser les souvenirs de demain.

Le projet d'animation d'un quartier se construit généralement par le biais de rencontres individuels et plusieurs types de réunions collectives. Un groupe restreint représentatif du quartier peut se réunir régulièrement afin d'échanger sur une vision globale et partagée du projet et de ces activités. Comité de quartier, Conseil de quartier, Comité de présidents... peu importe le nom de ce groupe, il peut être formel (association) ou informel (sans statuts déclarés); la présence de professionnels et d'élus permet de « garder les pieds sur terre », de rester dans le cadre défini par la municipalité, dans sa politique d'animation globale.

Certaines activités connaissent un succès plus ou moins important. Il est nettement recommandé de ne pas baisser les bras trop vite et de maintenir une certaine régularité avant de décider (toujours en commun) de les modifier ou de les supprimer. Parfois un détail peut entraver une activité et un simple réajustement (souvent lié à la communication, choix du public, horaires...) est nécessaire.

Le financement

La municipalité finance les projets d'actions qui correspondent aux orientations décrites dans la présente politique d'animation globale. Il peut s'agir :

- Du financement direct au **service municipal** en charge de la gestion de l'équipement sur la base du projet de l'établissement par l'ouverture d'une enveloppe en orientations budgétaires. Ce projet doit comporter les orientations de projets qui seront précisées par les associations, partenaires et par la population. Il doit être présenté et validé l'année N-1 par le comité directeur de l'équipement de proximité. Il est présenté en Conseil Municipal lors du vote du budget
- Du versement d'une subvention à **une association** qui entre dans le cadre de la présente politique d'animation globale municipale. Cette subvention est soumise à la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens entre les deux parties. Ce contrat peut être annuel ou pluriannuel. L'association ne pouvant reverser de financement public à d'autres associations, elle devra s'engager à se constituer « partenaire direct » des initiatives des habitants du quartier et contribuer directement à la mise en œuvre de leurs actions, toujours sous l'égide d'un comité consultatif du quartier.

Outils de gestion

- **Le projet global du quartier** : élaboré au sein d'une Maison de Quartier est le socle de l'activité. Rédigé au sein d'un comité sur la base d'un diagnostic, il est le reflet de l'ensemble des idées des habitants, des élus et des professionnels
- **Le règlement intérieur** : voir paragraphe « réglementation »
- **Le répertoire des leaders, référents, associations...** mis à jour régulièrement. Demander l'accord de chaque personne avant toute diffusion
- **La fiche d'entretien confidentielle** : à remplir par les professionnels, les élus et à envoyer aux partenaires pour suivi et accompagnement social
- **La fiche action** : un modèle type doit être mis à la disposition des habitants. Tout projet doit comporter : un constat, des objectifs, des moyens, un descriptif, et des critères d'évaluation. En général, la fiche action est « *la bête noire* » des animateurs et des habitants; elle constitue cependant un outil de base d'apprentissage de gestion de projet même si ce projet n'est pas porté par une association. Ces fiches actions sont capitalisées pour constituer le projet et bilan annuels de la MdQ et utiles notamment lors de l'évaluation concertée avec le trio => habitants-professionnels-élus
- **Les compte-rendus des réunions** du comité de quartier
- **La fiche de réservation ponctuelle de salle** : remplie par l'agent de développement et signée par le responsable du service des sports
- **Les conventions de mise à disposition régulière d'une salle** : élaborées par l'animateur, visées par le responsable du service des sports et signées par le maire ou adjoint délégué
- **Le planning** : mis à jour régulière par l'agent de développement ou l'animateur, informatisé et partagé par le responsable du service des sports (secrétariat), transmis au service communication de la mairie
- **L'entretien quotidien des locaux** : habitants et/ou agents municipaux
- **L'entretien du jardin**, soit par :
 - o une entreprise (marché public ?)
 - o projets de jardin à mener avec les habitants
 - o service des sports
 - o service environnement
- **travaux d'entretien du bâtiment** soit :
 - o régie communale
 - o service des sports
 - o habitants.

Communication

Valoriser les initiatives des habitants est primordial par une communication régulière et dynamique. L'agent de développement met à jour le planning et le communique chaque semaine.

- 1) Afficher le planning sur les murs extérieurs et les remettre s'il est enlevé ou dégradé
- 2) Facebook ville et son réseau : « partager » largement
- 3) Site de la ville
- 4) Mail collectif aux agents et élus de la ville
- 5) Ne pas oublier l'information régulière aux partenaires
- 6) Accompagner les habitants à élaborer leurs supports de communication
- 7) Tracts et affichettes dans les boîtes aux lettres
- 8) La presse : Une conférence de presse est souhaitable pour le lancement des activités de la MdQ.

Liste des équipements de proximité potentiels à Bras-Panon*(Liste à actualiser)*

| | |
|--------------------|----------|
| Rivière des Roches | Paniandy |
| CASEC | Bellevue |
| Les Avocats | MJC |
| Refuge – Libéria | Soubik |

Les premiers pas

- 1) Il est opportun pour la municipalité d'impulser la dynamique et de faire les efforts pour la maintenir avec la participation des habitants
- 2) Prendre la décision de démarrer rapidement des **activités « tests »** : gym, couture, danse, sorties, débats, réunions de quartier, départ de randonnées...
- 3) Afficher très vite un planning et des horaires d'ouverture.

LES ANNEXES

La socialisation est un processus d'apprentissage qui permet à un individu, en général pendant l'enfance et l'adolescence, de s'adapter et de s'intégrer à son environnement social et de vivre en groupe. Elle donne les moyens de gérer les relations interpersonnelles grâce : au contrôle émotionnel, à des stratégies de résolution des conflits, à des attitudes coopératives, à des attitudes de compréhension, à l'écoute active, etc.

La socialisation nécessite l'acquisition et l'intériorisation des modèles culturels, des pratiques, des normes sociales, des codes symboliques, des règles de conduite et des valeurs de la société dans laquelle vit l'individu. Induite par les contraintes imposées par la société (famille, école,...) et les interactions avec l'environnement social, elle permet de construire l'identité sociale.



VILLE DE BRAS-PANON

Maison de Quartier XXXX

FICHE D'ENTRETIEN HABITANTS

Date :2017

Nom de l'écoutant :

Lieu de l'entretien :

Personne(s) écoutée(s) :

Numéro de tél. :

Type d'entretien :

passage à la MDQ

autre

visite à domicile

information téléphonique

Durée de l'entretien (A/R si déplacement) :

Demande formulée ou situation observée :

Déroulement de l'entretien ou description de la situation :

Observations particulières :

Suites et Résultats : (noter les dates de suivis)

Demande de réservation ponctuelle d'une salle de la Maison de Quartier XXX

Date de la demande :

Reçue par :

téléphone courriel accueil courrier autres :

1) Nom de l'association :

Adresse siège social :

Date de création de l'association :

Téléphone :

2) Nom – prénom du Président(e) de l'association :

Tél :

Courriel :

3) Nom du responsable de l'activité ou de l'événement :

Titre ou rôle dans l'association :

Tél :

4) Description de l'activité ou de l'événement :

Objectifs :

Description :

Date(s) prévue(s) :

début :

fin :

Horaires :

Début :

fin :

Nombre de personnes attendues :

Intervenant extérieur prévu :

Joindre un planning si nécessaire.

5) Salle de réunion

Salle d'activité

Centre de ressource

Avis du responsable de la Maison de Quartier

Date, nom, prénom et signature du demandeur

MODELE - Convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de Quartier XXXXXX

ENTRE la commune de Bras Panon, représentée par son Maire, Monsieur Daniel Gonthier,

D'une part,

ET l'Association : XXXXXXXXXXXXXXXX

Numéro de déclaration en Préfecture : XXXXXXXXXXXX date de la déclaration : XXXXXXXXXXXX

Représentée par son (sa) Président(e), XXXXXXXXXXXX

N° SIRET : XXXXXXXXXXXX

dont le siège social est : XXXXXXXXXXXXXXXX

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : La présente convention a pour objet la mise à disposition de la salle XXXXXXXXXXXX

De la Maison de quartier de XXXXXXXXXXXXXXXX 97412 Bras Panon.

Article 2 : La présente autorisation est consentie gratuitement jusqu'au xxxxxxxxxxxx, selon le planning qui suit :

| jours | horaires |
|---------------|-----------------------|
| XXXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX |

Article 3 : L'association s'engage à développer dans la Maison de quartier l'action suivante :

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Elle s'engage à reproduire sur tous les documents publicitaires ou promotionnels de son action, la charte de communication de la commune de Bras Panon et l'indication de son partenariat.

Article 4 : Conditions générales. La présente mise à disposition est consentie et acceptée aux charges et conditions suivantes que l'association s'oblige à accomplir, à savoir :

- ↳ Nettoyer les lieux après utilisation ;
- ↳ Respecter le matériel mis à disposition ;
- ↳ Respecter les horaires des créneaux et la tranquillité du voisinage
- ↳ Respecter et faire respecter le règlement intérieur de la Maison de Quartier.

Article 5 : Conditions particulières. L'association fournira copie de sa police d'assurance pour garantir sa responsabilité et la copie des diplômes de chaque intervenant.

L'association reconnaît avoir un jeu de XX clés remis à M Mme XXXXXXXX qui s'engage à utiliser pour les seules fins de la présente convention. Il (elle) s'engage à ne prêter ces clés à quiconque, ni les reproduire. Il (elle) s'engage à remettre ces clés au terme de la présente convention.

Article 6 : Dans le cas où l'association aurait décidé de ne plus utiliser le local, elle devra notifier sa décision par simple courrier au Maire de la commune de Bras Panon. En cas de non utilisation de la salle réservée **trois semaines** consécutives, le Maire se réserve le droit d'annuler la réservation.


Article 7 : En cas de non respect de cette convention, une évaluation sera faite en présence des responsables (Maire et personne contractante) afin de régler les litiges.

Fait à Bras Panon, le xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Le (la Président(e) de l'association

Le Maire,

Cachet de l'association

| | |
|---|---|
|  2015 - 2016 | Nom de l'action <input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle <input type="checkbox"/> Recondution |
| FA N° | année |
| Maître d'ouvrage | Mairie de Bras-Panon |
| Maître d'œuvre | Association ou groupe d'habitants |
| Instruction | service xxxx |

| | |
|--------------------------------|--|
| AXE STRATEGIQUE | |
| CONTEXTE | |
| OBJETIF GENERAL | |
| OBJECTIFS OPERATIONNELS | |
| PUBLIC VISE | |

| | |
|---|--|
| Descriptif de l'action réalisée | |
| Acteurs et partenaires du projet | |
| Evaluation de l'action | |